

Vous déménagez ?

4 cas de figure :

1er.cas Je reste dans la circonscription du Consulat Général de France à Miami (Floride, Bahamas, Iles vierges, Îles Turques-et-Caïques, Porto Rico, Iles Caïmans)

2e.cas Je rentre en France

3e.cas Je pars pour **un autre pays** ou **un autre état**.

4e.cas J'habitais dans un autre pays, mon inscription n'est plus en cours de validité et je m'installe dans un nouveau pays.

Connectez-vous sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) à travers la rubrique « inscription consulaire » ou sélectionnez directement le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

L'écran suivant apparait :

Fiche pratique



Inscription consulaire (Registre des Français établis hors de France)

Vérfié le 05 février 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle plus simplement *l'inscription consulaire*. Cette inscription facilite vos démarches à l'étranger notamment pour l'inscription sur les listes électorales consulaires.

Tout replier Tout déplier

De quoi s'agit-il ?	
S'inscrire pour la première fois	
Se ré-inscrire pour un nouveau séjour	
Actualiser son dossier en cours de séjour	
Renouveler son inscription	
Signaler son départ du pays	
Demander ses documents (certificats, carte consulaire)	

Selon si vous vous trouvez dans le 1^{er}, 2^{eme} ou 3^{eme} cas vous devrez sélectionner la rubrique suivante :

1er.cas Sélectionnez la rubrique « actualiser son dossier en cours ». Sélectionnez « accéder au service en ligne ».

2e.cas Sélectionnez la rubrique « Signaler son départ du pays », puis « accéder au service en ligne » dans « retour en France ».

- 3e.cas** Sélectionnez la « **Signaler son départ du pays** » ? Déroulez le menu, vous trouverez dans un premier temps « retour en France », puis plus bas « **Déménagement dans un autre pays** ». Sélectionnez « accéder au service en ligne » dans cette rubrique.
- 4e.cas** Sélectionnez la rubrique « se réinscrire pour un nouveau séjour » puis « accéder au service en ligne »

Une nouvelle page « **CONNEXION** » s'ouvre :

SE CONNECTER



> [Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)

* Mot de passe

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)

A. Si vous n'avez JAMAIS créé de compte SERVICEPUBLIC, sélectionnez « pas encore de compte personnel ? »

Suivez les instructions, un email pour confirmer la création de votre compte vous sera envoyé. Si vous êtes déjà inscrit au registre, veuillez saisir l'email utilisé lors de votre inscription au registre et vous munir de votre NUMIC (Numéro d'Identification Consulaire).

Si vous avez oublié votre NUMIC ou votre email, veuillez contacter le [dernier consulat de rattachement](#).

Si vous n'avez jamais été inscrit au registre, vous pouvez choisir l'email de votre choix et votre NUMIC vous sera communiqué ultérieurement une fois votre inscription validée.

B. Si vous avez déjà un compte SERVICEPUBLIC:

1. Connectez-vous.